

Commune de Vinneuf

Plan Local d'Urbanisme



Annexe n°10

Périmètre d'application du droit de préemption urbain
au 5000^{ème}

Arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2015
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du

 Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme
11 rue Pargass 10000 TROYES Tel : 03 25 73 39 19 Fax : 03 25 73 37 53
cdhu.10@wanadoo.fr

Légende
Périmètre d'application du droit de préemption urbain

